

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERBIESLES**

Séance du vendredi 24 février 2023

Nombre de membres	
En exercice :	11
Présents :	09
Votants :	11

Par suite d'une convocation en date du 17 février 2023, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil de la mairie, le vendredi 24 février 2023 à 20h30, sous la présidence de Marie-Noëlle Hubert, Maire.

Étaient présents : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Anne Braud, Cécile Boutellier MM. Stéphane Vernier, Vincent Gauthier, Eddie Pfister, Jean-Damien Bourillon.

Absents excusés : Mr Julien Ossola qui donne pouvoir à Mme Marie-Noëlle Hubert, Mr Hervé Henry qui donne pouvoir à Mr Stéphane Vernier.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Stéphane Vernier est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Adoption du PV du 20 janvier 2023**
- **Subventions 2023**
- **Dossier urbanisme**
- **Dossier ravine**
- **Frais de scolarité 2022-2023**
- **Projet changement menuiseries salle des fêtes et bibliothèque**
- **Demande de subvention changement menuiseries**
- **Chemin communal**
- **Assainissement**
- **Recensement**
- **Etude captage sensible**
- **Informations paiements**
- **Informations diverses**

Adoption du procès verbal du 20 janvier 2023.

Le procès verbal du 20 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations du conseil

Subventions 2023 : Délibérations n° 06,07,08,09,10,11,12,13/2023

Après étude des demandes de subventions,
Le Conseil Municipal,

Délibère et décide à l'unanimité,

de procéder au mandatement sur le compte 6574, des subventions aux associations suivantes sur le budget de l'exercice 2023 :

ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION
Association Sportive Luzy-Verbiesles-Foulain	850 €
Association La Moutelle	150 €
Association des parents d'élèves APEAMF	300 €
Association prévention routière	50 €
Comité d'animation Verbieslois	300 €
Ecole des métiers	50 €
Association HandiSport	100 €
Association Française des scléroses en plaque	50 €

Mme Brigitte Bongard ne prend pas part au vote pour la subvention de l'Association Sportive Luzy Verbiesles Foulain.

Mme Cécile Boutellier ne prend pas part au vote pour la subvention de l'école des métiers.

Mmes Brigitte Bongard, Cécile Boutellier, Anne Braud, Mr Eddie Pfister ne prennent pas parts au vote pour la subvention du Comité d'animation Verbieslois.

Dossier Urbanisme : Délibération n° 14/2023

Madame le Maire fait le point sur un dossier urbanisme qui a été déposé en mairie.

Madame le Maire est autorisée par les membres du Conseil Municipal, à la majorité (10 voix pour, 1 voix contre) à procéder à toutes les diligences nécessaires dans le cadre de ce dossier.

Dossier ravine : Délibération n° 15/2023

Madame le Maire rappelle le contexte en évoquant la coulée de boue du 4 juin 2021 qui a impacté les habitations en aval dans le lieu-dit du « vieux val ».

Cet événement a été reconnu en catastrophe naturelle par les services de l'Etat.

Suite à cela une étude a été réalisée par le BRGM afin de diagnostiquer l'événement et d'émettre des recommandations.

Au vu du risque, des mesures doivent être prises afin de réduire l'exposition des riverains à ce genre de phénomènes. Il est proposé que la commune procède à la désignation d'un bureau d'études pour réaliser un diagnostic précis permettant d'identifier les causes à l'origine de cet événement, de définir et de chiffrer les aménagements à envisager pour réduire en l'occurrence de telles conséquences.

Le montant de l'étude est estimé à 20 000 € HT. Cette dernière peut être financée jusqu'à 80 % par le Conseil Départemental, l'Agence de l'Eau et la DETR.

Le Conseil Départemental se propose d'assister la commune au travers d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de réaliser les pièces de marché et de suivi de ce dernier jusqu'au rendu final du bureau d'études désigné. Le montant de cette prestation est de 2790,34 € HT soit 3348,40 € TTC.

Madame le Maire précise que les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental sont éligibles aux financements à hauteur de 80 %.

Après avoir pris connaissance de ces éléments

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire.

- décide de retenir le Service d'Assistance Technique pour l'Environnement du Département pour l'élaboration d'un dossier de consultation et le suivi d'un bureau d'études, chiffré à 3 348,40 € TTC ;
- autorise Madame le Maire à signer au nom de la commune la lettre de commande relative à la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du Conseil Départemental pour un montant de 3 348,40 € TTC ;
- autorise Madame le Maire à lancer la consultation de bureaux d'études pour effectuer une étude sur les bassins versants portant notamment sur les volets prévention et protection contre les ruissellements et les inondations ;
- autorise Madame le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès des partenaires financiers pour la réalisation de cette étude.

Frais de scolarité: Délibération n° 16/2023

Par délibération du 06 décembre 2022, la commune de Chamarandes – Choignes a décidé à l'unanimité les prix suivants pour la scolarisation des élèves de Verbiesles pour l'année scolaire 2022-2023 :

- 126,00 € par enfant (28 enfants à confirmer)

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord pour le règlement.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

Projet changement menuiseries salle des fêtes et bibliothèques : Délibération n°17/2023

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet pour le changement des menuiseries de la salle des fêtes et de la bibliothèque et précise qu'il devient urgent de procéder aux travaux.

Des devis ont été reçus en mairie et transmis aux conseillers pour en prendre connaissance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de demander de nouvelles propositions et délibérera sur le choix de l'entreprise lors de la prochaine réunion.

Demandes de subventions changement menuiseries salle des fêtes et bibliothèque n°18/2023

Après avoir échangé sur le projet pour le changement des menuiseries de la salle des fêtes et de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, délibère et décide à l'unanimité,

d'approuver le projet et d'autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires auprès des entreprises pour le changement des menuiseries de la salle des fêtes et de la bibliothèque et de solliciter des subventions.

Chemin communal « de Brottes » : Délibération n°19/2023

Suite à la réunion qui s'est déroulée le 11 janvier avec les deux acquéreurs des informations ont été fournies par les services compétents quant aux démarches à entreprendre.

Il convient de prendre une délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation.

Le chemin communal n'est plus utilisé, il n'est plus affecté à l'usage du public. Il reste une charge pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin communal, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine privé de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin communal, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration;
- d'autoriser Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Informations paiements

Tiers	Objet	Réalisé en €
Arbre vert	Abattage arbres	1 500,00 €
SDIS	Contribution SDIS 2023	11 596,31 €

Informations et questions diverses :

Suite à l'intervention de la société Arbre vert sur les coteaux de l'air de jeux vers le vieux val et après autorisation du garde ONF, le Conseil Municipal autorise Monsieur Ossola à débarder le bois.

Les travaux sylvicoles 2023 seront à prévoir. Le garde forestier a préparé une liste à étudier.

Les travaux de création d'une route forestière et place de stockage et retournement au bois Millet sont terminés.

L'exploitation des arbres en dégénérescence dans le coteau Rue de la Vallée devrait intervenir en avril prochain.

Des travaux de rénovation sur la ligne SNCF interviendront dans quelques semaines notamment de nuit et pendant le week-end.

La municipalité a reçu une demande d'autorisation d'installation le dimanche soir d'un camion pizza. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

La vice-présidente de l'ASLVF sollicite le don de la chaise haute du terrain de tennis et de balles. Le Conseil n'est pas favorable au don de la chaise, le terrain de tennis restant ouvert aux habitants.

Les balles de tennis ont déjà été données.

Recensement

La campagne de recensement a été clôturée le 18 février 2023 et 302 habitants ont été recensés.

Assainissement

Les propriétaires des terrains concernés par le projet d'assainissement collectif ont été invités en Mairie pour une présentation.

Les propriétaires qui n'ont pu être présents, seront rencontrés prochainement.

Plusieurs questions ont été posées et transmises au service de l'Agglomération concerné.

Etude captage sensible

Une visite a eu lieu sur la commune de Verbiesles le 07 février concernant les études d'aire d'alimentation des captages, Madame le Maire présente lors de cette visite fait un compte rendu des échanges effectués.

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 07 avril 2023 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Séance du vendredi 24 février 2023

Délibération N° 06/2023 : Demande de subvention « Association Sportive Luzy-Verbiesles-Foulain »

Délibération N° 07/2023 : Demande de subvention « Association La Moutelle »

Délibération N° 08/2023 : Demande de subvention « Association des parents d'élèves APEAMF »

Délibération N° 09/2023 : Demande de subvention « Association prévention routière »

Délibération N° 10/2023 : Demande de subvention « Comité des fêtes »

Délibération N° 11/2023 : Demande de subvention « Ecole des métiers »

Délibération N° 12/2023 : Demande de subvention « Association Handisport »

Délibération N° 13/2023 : Demande de subvention « Association Française des scléroses en plaques »

Délibération N° 14/2023 : Dossier urbanisme

Délibération N° 15/2023 : Dossier ravine

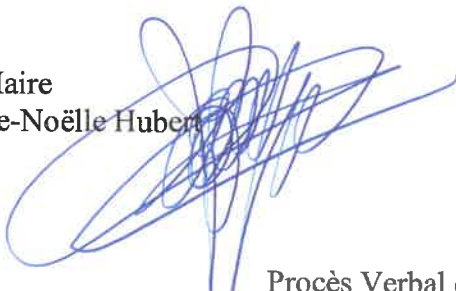
Délibération N° 16/2023 : Frais de scolarité

Délibération N° 17/2023 : Changement menuiseries salle de fêtes et bibliothèque

Délibération N° 18/2023 : Demandes de subventions changement menuiseries salle des fêtes et bibliothèque

Délibération N° 19/2023 : Chemin communal

Le Maire
Marie-Noëlle Hubert



Secrétaire de séance
Stéphane Vernier



